

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2006136	Date d'inspection Le 23 novembre 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 3953 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1C1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Ratio respecté lors de mon inspection annuelle Les enfants font des jeux libres à mon arrivé. Lavage des mains observé avant la collation. Les enfants se préparent par la suite pour aller dehors. Discussion avec l'éducatrice concernant les activités quotidiennes, formulaires retrouver dans le manuel de l'exploitant. La halte est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé. .

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 novembre 2022

Date

original signé par
Sonia Caissie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 novembre 2022

Date